Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_237-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_237

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_237-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_237

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Subventions pour les voyages scolaires - Attribution des subventions aux collèges et lycées publics et privés de Vitré - 2ème semestre 2025

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2025_079 du conseil municipal du 28 avril 2025 relative à l'attribution des subventions pour les voyages scolaires aux collèges et lycées publics et privés de Vitré pour le 1er semestre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance – Éducation, en date du 3 mars 2025, relatif à la proposition d'attribution d'une enveloppe globale de 16 000 € aux collèges et lycées vitréens, publics et privés, pour le financement des voyages scolaires de l'année 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance – Éducation, consultée le 24 novembre 2025, relatif aux demandes de subventions pour les voyages scolaires du deuxième semestre de l'année 2025 ;

Considérant que les subventions allouées par la ville permettent aux établissements d'enseignement secondaire de Vitré d'organiser des voyages, en France et à l'étranger, pouvant favoriser la réussite scolaire et offrant la possibilité aux élèves d'approfondir leur culture et leurs connaissances ;

Considérant la proposition de répartition suivante :
- 8 € par élève pour un séjour en France
- 10 € par élève pour un séjour à l'étranger ;

Considérant que l'enveloppe globale 2025, d'un montant de 16 000,00 €, n'a pas été dépassée ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions aux établissements d'enseignement secondaire publics et privés de Vitré, pour le deuxième semestre de l'année 2025, selon la répartition indiquée en annexe et représentant un montant total de 5 412,00 €.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.